

MCF en Droit privé & sciences criminelles



42 500

étudiant-es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant-es,
enseignant-es-
chercheur-es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant-es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et **ouverte sur le monde**, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

•  **Versant : Fonction publique d'État**

•  **Composante : Droit et Sciences Politiques**

• **Laboratoire : IRDP (UR 1166)**

• **N° Section CNU: 01**

• **Corps : Maître de Conférence**

• **N° de poste (RE) : CREATION**

• **Date de nomination : 01/09/2026**

• **Localisation du poste : Nantes – Campus TERTRE**

•  **Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail** (transports en commun)

•  **Forfait mobilités durables domicile-travail** (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)

•  **Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS** avec tarif privilégié

Éléments de publication (cf. annexe)

☐ MCF : art 26 I 1

☐ PR : art. 46 1°

☐ PUPH / MCUPH

▪ Pour les MCU et PU, si demande de publication au titre d'un concours particulier, merci de préciser :

MCU :	PU :
☐ Art. 26.I 2°	☐ Art. 46.2°
☐ Art. 33° (mutation MCU)	☐ Art. 51°(mutation PU)
☐ Art. 26.I 3°	☐ Art. 46.3°
☒ Art. 29° (BOE)	☐ Art. 46.4°
☐ Art. 26.I 4°	

Intitulé court du profil en français : Droit privé et sciences criminelles

Intitulé court du profil en anglais : Private law and criminal sciences

Environnement et contexte de travail

• Localisation : Nantes

La Faculté a pour mission principale d'assurer la formation initiale et continue des étudiants dans les domaines du Droit et des Sciences Politiques.

Elle participe au développement de la recherche dans ses domaines de compétence et contribue à l'insertion professionnelle de ses étudiants.

La Faculté de Droit et des Sciences Politiques assure les missions générales du service public de l'enseignement supérieur définies par le code de l'éducation (art. L123-3 du code de l'éducation) :

- *Formation initiale et continue*
- *Recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation de ses résultats*
- *Orientation et insertion professionnelle*
- *Diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique*
- *Participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche*
- *Coopération internationale*

À ces fins, elle dispense à ses étudiants la culture générale et spécialisée, indispensable à leur formation individuelle et à leur accession à la vie professionnelle.

univ-nantes.fr

Elle associe également à son fonctionnement et à ses actions des unités de recherche.

La recherche est pluridisciplinaire, orientée à l'international et structurée au sein de trois laboratoires (CDMO, DCS et IRDP) qui regroupent des chercheurs et enseignants-chercheurs participant en outre aux activités de la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin et de l'Institut d'Études Avancées

Profil enseignement :

Le candidat ou la candidate recruté(e) sera amené(e) à combler des besoins urgents d'enseignement en Licence (à Nantes comme à La Roche-sur-Yon) : « Introduction au droit privé et droit des personnes », « Droit des sûretés », ou encore « Droit des biens ». Par ailleurs, le candidat ou la candidate recruté(e) pourra assurer d'autres enseignements, comme un cours d'« Institutions juridictionnelles », des TD en « Régime général des obligations » et des préparations en Droit civil et/ou Droit des obligations, dans le cadre de l'IEJ. Il ou elle pourra au demeurant être amené(e) à encadrer des étudiants, qu'il s'agisse de suivis de stages ou de la direction de mémoires de Master.

Profil recherche :

L'Institut de recherche en droit privé comporte un axe « Contrat et activités économique » au sein duquel s'inscrivent des recherches en droit des obligations et en droit des contrats civils et commerciaux. A cet axe majeur du laboratoire sont adossés plusieurs Masters, notamment les Masters Droit privé général, Responsabilité civile et assurance, droit des opérations immobilières et droit de l'entreprise. Ces Masters forment chaque année plus de 80 étudiants.

Le recrutement d'un collègue titulaire d'un doctorat ou d'une HDR en droit civil permettra de renforcer cet axe. Il encadrera les mémoires des étudiants des Masters. Le collègue participera et organisera des colloques sur ces matières essentielles et qui connaîtront une importante actualité du fait des réformes législatives en cours. Ces manifestations seront l'occasion de nouer des relations avec des professionnels ce qui permettra d'ouvrir le laboratoire à la société civile.

Profil valorisation (recommandé)

Il est attendu du nouveau collègue une compétence dans le domaine du pilotage des appels à projets ou à tout le moins un intérêt pour la recherche sur projet.

Il sera fortement encouragé à répondre aux appels à projets et AMI touchant à ses champs de compétences et de recherche et à développer cette culture de la recherche collective au sein de l'IRDP.

Il contribuera à la promotion de la politique de science ouverte dans laquelle le laboratoire s'inscrit.

Personnes à contacter	Enseignement	Recherche
Nom	Delage Pierre-Jérôme	Bucher Charles-Edouard
Téléphone	06 82 69 96 31	06 84 94 73 79
Adresse électronique	pierre-jerome.delage@univ-nantes.fr	charles-edouard.bucher@univ-nantes.fr

univ-nantes.fr

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.

Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Décret n°84-431 modifié du 06 juin 1984 (article 9-2)

Cac restreint du 1^{er} décembre 2016

Signature Directeur du laboratoire :

Charles-Edouard BUCHER

Signature Directeur·trice de composante :

Frédéric
Allaire
Nantes
Université

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : - la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être - depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire du second degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger - inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur - ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualité d'agent contractuel pendant 1 an.
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : - la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent, - la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités .
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours est aussi ouvert aux candidats de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.